

Paris, le 1^{er} février 2006

Le CIGREF publie son rapport sur la déontologie des usages des Systèmes d'information

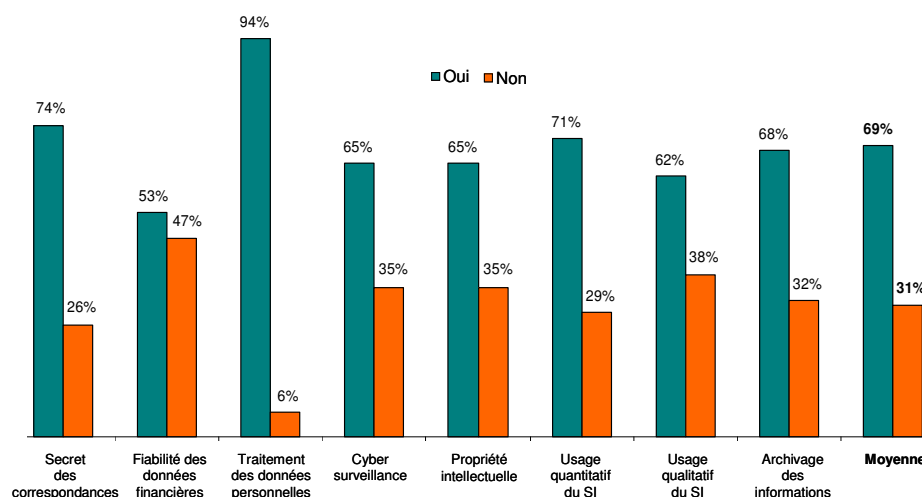
Le CIGREF, en partenariat avec le Cercle d'Ethique des Affaires et le Cercle Européen des Déontologues, publie aujourd'hui son nouveau rapport sur la déontologie des usages des SI. Le rapport fait le point sur :

- Les enjeux et les risques, classiques et nouveaux, liés aux usages juridiquement non conformes des Systèmes d'information,
- L'intérêt de mettre en place des règles de bons usages visant à protéger l'entreprise et ses dirigeants en termes de responsabilité civile et/ou pénale.

Les usages juridiquement non conformes des SI : de nouveaux risques pour le DSI

Au-delà des risques classiques liés à la sécurité des SI (virus, pannes, vols, etc.), **les entreprises sont aujourd'hui confrontées à de nouveaux risques liés aux comportements de leurs salariés et prestataires** : violation du secret des correspondances, atteintes aux données personnelles, cybersurveillance, perte de données... Face à ces risques humains et comportementaux, pas toujours bien mesurés ni appréhendés, la responsabilité pénale et civile du DSI peut se voir engager. D'où la nécessité de mettre en place un cadre déontologique conforme, clair, effectif et partagé.

Figure 1 : Risques identifiés d'usages non conformes du SI et faisant l'objet d'une certaine vigilance par les grandes entreprises



Source : CIGREF

La déontologie : une solution pour « fixer les règles du jeu »

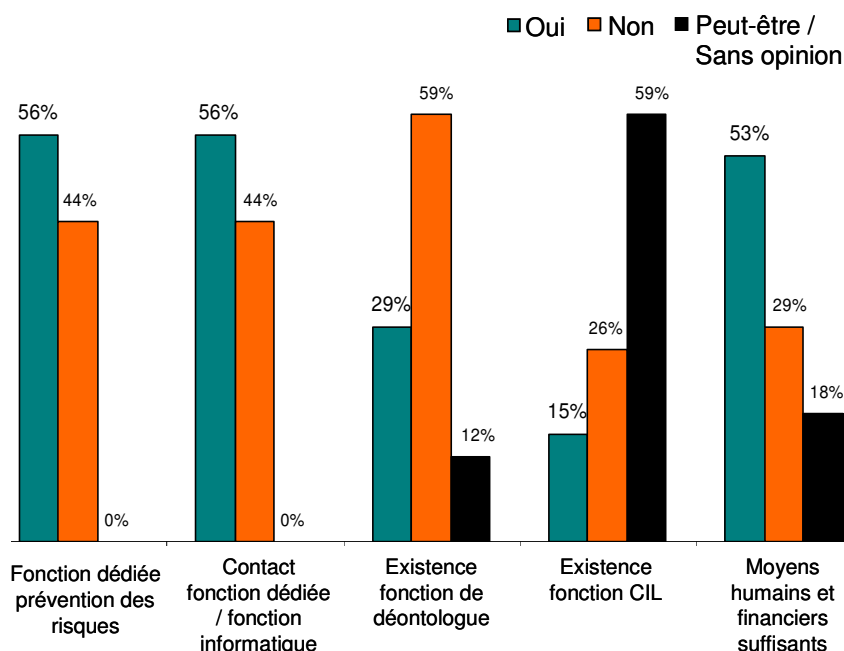
La question de la déontologie des usages des Systèmes d'information revient à **s'interroger sur une utilisation des outils informatiques de l'entreprise conforme aux règles éthiques, morales et juridiques internes et externes définies**. Il s'agit de réfléchir d'une part, sur la manière dont les règles existantes sont traduites en termes d'application concrète et, d'autre part, sur les limites de leur champ d'application. **La déontologie des usages des Systèmes d'information sert ainsi de maillon fondamental entre l'utilisation régulière des outils et le comportement des utilisateurs.**

Les règles déontologiques que l'entreprise s'impose de suivre jouent le rôle de « règles du jeu » venant combler les déficits existants entre les lois, le règlement intérieur et le contrat de travail. Elles interviennent comme un « filtre » permettant une utilisation adéquate du Système d'information. L'introduction de telles règles n'a pas pour but de moraliser, ni de standardiser les comportements des collaborateurs au regard des usages du SI, mais de donner des repères sur les conduites que l'entreprise attend des utilisateurs.

Quelle organisation mettre en place pour garantir un usage déontologique des SI ?

Comme le montre le graphique ci-dessous, **il n'y a pas un modèle d'organisation unique**, notamment sur la question de savoir qui est responsable de la déontologie dans l'entreprise. Chaque entreprise adopte un modèle conforme à sa culture d'entreprise, à son histoire et à ses moyens financiers. **En revanche, les outils utilisés sont beaucoup plus standards et universels, les plus connus d'entre eux étant les codes de conduite et les chartes éthiques, majoritairement annexés au règlement intérieur.**

Figure 2 : Solutions organisationnelles retenues pour garantir un usage juridiquement conforme du SI



Source : CIGREF

Contact Presse CIGREF :

Stéphane Rouhier

Tél. : +33 1 56 59 70 11 - +33 6 85 40 27 91

Mail : stephane.rouhier@cigref.fr

Contact Cercle Ethique des Affaires :

Michel Le Net, Président

Tél. : +33 1 46 66 24 65

Mail : cercle-ethique@cercle-ethique.net

Le **CIGREF** regroupe 120 des plus grandes entreprises utilisatrices des technologies de l'information (assurance, banque, énergie, distribution, industrie, services...). Ces entreprises représentent plus du tiers du budget informatique et télécommunications de l'ensemble de l'Hexagone. Elles regroupent 120 000 professionnels des systèmes d'information et 4 millions d'utilisateurs finaux. L'association fait valoir les attentes légitimes des grands utilisateurs d'informatique et de télécommunications. Pour cela, elle entretient des relations avec les principaux décideurs dans le domaine des technologies de l'information ainsi qu'avec les Pouvoirs publics français et européens. Le CIGREF est présidé depuis 2000 par Jean-Pierre CORNIOU (DSI Renault) ; Jean-François PEPIN en est le Délégué général depuis juillet 2001.

<http://www.cigref.fr>